



## Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 18 mars 2021

n° 186 - janv-fév-mars 2021



Présent.e.s : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, GUERIN, LESUEUR, NEVEU, PAZARKIC, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, AUCLIN, BRISSEAU, DANIEAU, LAFAIRE, OCHAB.  
Absent excusé ayant donné procuration : M. VIGNOL à M. ROCHER  
Absente : Mme DA ROSA

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h

La réunion initialement prévue le 21 janvier a été annulée faute de sujet et celle initialement prévue le 18 février a été reportée au 18 mars pour cause Covid.

### Syndicat Intercommunal des Cavités 37 - Adhésion et retraits de communes

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 novembre dernier, les membres du Comité Intersyndical des Cavités 37 ont pris des délibérations actant :

- la demande d'adhésion de SAZILLY,
- et les demandes de retraits de TRUYES et LA GUERCHE,

pour lesquelles, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente au Syndicat se prononce à son tour sur cette adhésion et ces retraits. Après délibération, le conseil municipal s'est prononcé **à l'unanimité** sur l'adhésion de la commune de Sazilly et le retrait des communes de Truyes et de La Guerche.

### Convention de prêt du matériel communautaire

La Communauté de Communes est propriétaire d'un certain nombre de matériels (grilles d'exposition, stands, chapiteaux, ...) qu'elle met à disposition des communes pour l'organisation de manifestations publiques locales.

Les associations, dont le siège social est situé dans la commune, pourront bénéficier de cette mise à disposition à condition de la signature d'une convention avec la CCTVV. A défaut, il ne sera plus possible de bénéficier du prêt de ce matériel communautaire. Le conseil municipal s'est prononcé **à l'unanimité** sur la signature de la convention par Madame le Maire.

### Don d'une remorque à la commune

Dans le cadre de l'acquisition d'une remorque servant à transporter la tonne à eau pour l'arrosage des fleurs hors bourg, un habitant de Léméré a fait don d'une remorque à la commune.

Le Conseil municipal a accepté **à l'unanimité** le don de cette remorque à la commune et l'inscription à son inventaire.

### Devis Ets Marquet – Végétalisation rue du Ruisseau

Lors de la visite dans la commune de M. Berge, Architecte en chef des Bâtiments de France il a émis le souhait de voir une végétalisation de la rue du Ruisseau, notamment au niveau des logements situés aux numéros 3 et 3 bis. Cette végétalisation pourra également masquer partiellement la nouvelle construction prévue en fond de parcelle, nouvelle construction d'un style plus contemporain que celles existantes.

A ces fins, Mme le Maire propose le devis des Ets Marquet pour un montant de **1 603.20 € HT (1 816.02 € TTC)**.

Après délibération, le conseil municipal, **à la majorité (1 abstention)**, a accepté le devis de végétalisation présenté par les Ets Marquet.

### Défense incendie

*Devis Ets Challuau - Chemin d'accès pour les pompiers au lieu-dit La Carte*

Dans le cadre de la défense incendie, la configuration géographique du lieu-dit La Carte obligerait la commune de procéder à l'achat de 2 bâches de réserve incendie. Compte tenu du coût relativement élevé de l'installation de ce type de matériel, il est prévu la stabilisation d'un accès pour les pompiers, situé au lieu-dit La Carte, ce qui engendre l'économie d'achat d'une réserve d'eau.

Une portion du chemin étant privée, un accord avec le propriétaire a abouti à une mise à disposition gracieuse à la commune. En échange, la commune s'engage à stabiliser ce chemin afin de faciliter l'accès pédestre des pompiers à la propriété voisine. Cette opération permettra ainsi de couvrir tout le hameau contre le risque incendie.

Un devis a été fourni par les Ets Challuau pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de 4 689.30 € HT, soit 5 627.16 € TTC.

*Devis SIAEP annulant et remplaçant les précédents*

Lors de sa réunion du 20 janvier dernier, le SIAEP, a délibéré sur la révision des tarifs des branchements d'eau.

Pour la défense incendie, il a fallu faire rétablir les devis initialement datés d'octobre 2020 afin de les ajuster aux nouveaux tarifs :

- Travaux sur le terrain des Blutières : 993.75 € HT (1 192.50 € TTC)
- Travaux à La Carte/L'Arsonnière : 806.04 € HT (967.25 € TTC)

Le Conseil municipal a accepté **à l'unanimité** l'ensemble de ces devis dont montant total **(7 786.91 € TTC)** va être ajouté à la demande de subvention déposée auprès des services de l'Etat.

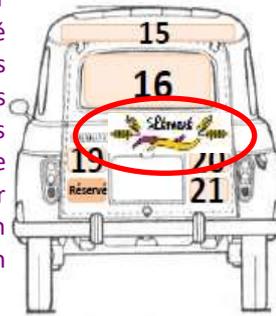
#### ☞ Sommaire ☞

Les travaux du Conseil Municipal .....	1 à 3
Budget .....	4
L'Actu & les News.....	3, 5 à 8
Agenda .....	9
Infos Covid.....	10



### Projet de sponsoring 4L Trophy

La commune a reçu une demande de sponsoring pour la participation au 4L Trophy de l'Unité d'Enseignement 31 (UE31), dont l'une des étudiantes est domiciliée sur Lémeré. Ce rallye est organisé dans le cadre de leur cursus scolaire, afin que les étudiant.es s'investissent dans un projet humanitaire et solidaire. L'objectif est de monter un projet qui leur permette de développer des compétences en management, communication, organisation et gestion de budget.



La commune pourrait participer en achetant un emplacement sur le véhicule, emplacement dans lequel serait affiché son logo.

Les élu.es, **à la majorité (1 abstention)**, ont accepté la participation de la commune au 4L Trophy, par l'opération de sponsoring, et l'achat pour le logo de Lémeré de l'emplacement n° 17 à l'arrière du véhicule pour un montant de **250 €**.

### Budget 2021

#### • Vote des subventions

Pour faire suite à l'application des règles d'attribution des subventions rappelées par le Comptable public, ci-dessous les subventions aux associations allouées lors de la séance du 18 mars.

Compte tenu du montant attribué les années précédentes (1480 €), pour ne pas pénaliser les associations pour lesquelles les demandes et bilans financiers n'ont pas encore été enregistrés, le conseil municipal accepte la proposition de Mme le Maire d'inscrire **une somme forfaitaire de 1500 €** au budget et d'étudier chaque demande au fur et à mesure de leur arrivée en mairie.

Nom de l'organisme	Montants Votés (€)	Nom de l'organisme	Montants Votés (€)
pAFM Assoc Française contre les Myopathies	100,00	Comité des Fêtes	50,00
Restos du Cœur	50,00	Anciens Combattants	50,00
MFR Azay-le-Rideau	30,00	Syndicat de Chasse	50,00
CFA BTP Centre	60,00		
		<b>TOTAL</b>	<b>150,00</b>

#### • Vote du taux des taxes foncières.

La taxe foncière est calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien, c'est-à-dire le montant du loyer annuel que le propriétaire pourrait toucher si le bien était loué.

En raison de la baisse des dotations de l'Etat, une **revalorisation de 1.5%** du taux des taxes foncières a été décidée **à la majorité** par le conseil municipal **(2 contre)**. La part communale du **foncier bâti** passe ainsi de 14 à **15.5 %** et celle du **foncier non bâti** de 35.97 à **37.47%**.

Parallèlement, la réforme de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement entraîne une diminution des ressources financières de la commune. Pour compenser cette perte, l'état a prévu de supprimer le taux départemental du foncier bâti (16.48%) pour le transférer sur celui de la commune (15.5 %). Mécaniquement le taux du foncier bâti communal augmente donc pour atteindre 31.98%, et sur l'avis de taxe foncière vous verrez apparaître une colonne Département à 0 pour le foncier bâti. C'est le principe des vases communicants comme indiqué ci-dessous.

TF 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	14 %	%	%	16.48 %	%	%	%	
Taux 2021	31.98 %	%	%	0 %	%	%	%	
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019								
Cotisation 2020								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%

Taux communal 2020 (14 %) + augmentation 2021 (1.5 %) : 15.50%

Taux départemental 2020 : + 16.48%

Nouveau taux communal 2021 : 31.98 %

843

## • Approbation de l'affectation du résultat 2020, des comptes administratif et de gestion 2020

Le **compte administratif** 2020 établi par Mme le Maire et le **compte de gestion** 2020 établi par le comptable public affichant les mêmes résultats, les élu.es approuvent ces deux documents **à l'unanimité**.

## • Approbation du budget 2021

Le projet de budget 2021 (cf. page suivante), proposé par Mme le Maire a été approuvé **à l'unanimité** par les élu.es. Il fait apparaître un **budget global de 850 080 € dont 540 190 € en fonctionnement et 309 890 € en investissement**.

Les investissements prévus en 2021 portent sur :

- la continuation de la mise en conformité de la défense incendie,
- le commencement de la mise aux normes de l'éclairage public,
- la voirie
- des travaux en mairie
- une procédure de reprise des concessions pour le cimetière, travaux mairie, ...



Actu, Infos & New's

### Bienvenue à ...

**C**éline METAIS et ses enfants (Le Bourg)

### Décès

**C**laude MENARD, le 14 janvier (Le Coudray)

**M**aurice FLEURY, le 19 février (Le Coudray)

Nous renouvelons toutes nos condoléances aux familles

## Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Mme le Maire rappelle que cette dépense est obligatoire et que, conformément à ses engagements, elle informe les élu.es du montant de la participation total qui s'élève à **7 475 €** pour 3 élèves en maternelle (465 €/enfant) et 16 élèves en primaire (380 €/enfant) pour l'année scolaire 2020-2021.

**Fermeture du secrétariat de mairie du 5 au 9 avril inclus.** Réouverture le 12/04 à 14h

## Ecole de Champigny-sur-Veude – Fermeture d'une classe

La baisse du nombre d'enfants entrainera une fermeture de classe pour la rentrée 2021. Il y aura 2 classes à l'école maternelle (27 élèves) et 2 classes à l'école élémentaire (37 élèves). Les CP resteront à l'école maternelle qui deviendra une école primaire.

Pour la scolarisation des tout-petits, nés en 2019, l'équipe pédagogique ne sait pas s'ils seront accueillis l'an prochain. Cela dépendra des inscriptions et de l'organisation du temps scolaire.

Si cette scolarisation est possible elle se réalisera à la ½ journée et à partir de janvier.

## Réouverture des Jardins du château du Rivau

Conformément aux mesures gouvernementales, les salles du château et les écuries sont fermées à la visite jusqu'à nouvel ordre.

Cependant les jardins ouvriront **le jeudi 1er avril**. De nombreuses procédures pour la sécurité des visiteurs et des salariés ont été mises en place



## Chasse aux œufs week-end de Pâques

Les 3, 4 et 5 avril, les enfants pourront s'en donner à cœur joie à la recherche d'œufs en chocolat ! Les P'tits bouts (3-5 ans), en autonomie avec leurs parents, devront retrouver les nombreux œufs cachés parmi les floraisons parfumées des jardins tapissés de jonquilles et de narcisses.

De leur côté, les plus grands (6-10 ans) devront élucider de nombreuses énigmes disséminées dans les jardins avant de trouver le trésor des œufs cachés par Gargantua !

Horaires : \*10h et 16h30 pour les 3-5 ans

\*11h et 15h00 pour les 6-10 ans

## Restauration sur place possible

Formules vente à emporter à la Table des Fées à partir du 3 avril de 12h à 14h. **Réservation en ligne conseillée.**

<https://www.chateaudurivau.com/fr/gastronomie.php>

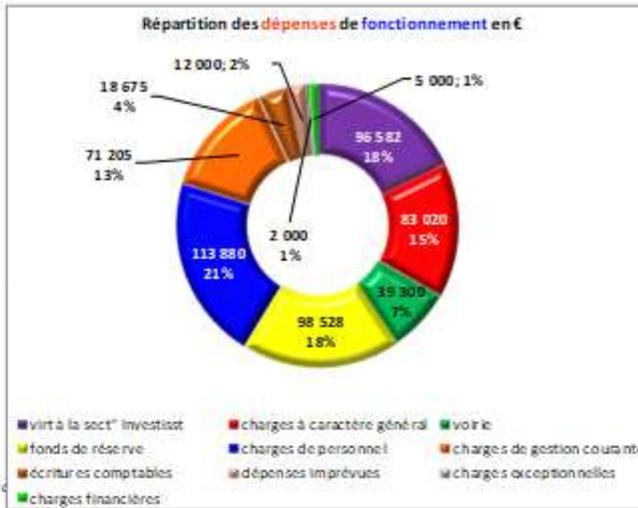
## BUDGET 2021

### Section de Fonctionnement

Dépenses	
	montants en euros
vir <sup>t</sup> à la sect <sup>e</sup> Investiss <sup>ts</sup>	96 582
charges à caractère général (eau, électricité, carburant, ...)	83 020
voiture	39 300
fonds de réserve	98 528
charges de personnel	113 880
charges de gestion courante (indemnités, cotisations, subvent <sup>ts</sup> , ...)	71 205
écritures comptables (FNGIR*, secours (ex CCAS), amortiss <sup>ts</sup> )	18 675
dépenses imprévues	12 000
charges exceptionnelles	2 000
charges financières (intérêts des emprunts, non valeurs, ...)	5 000
<b>Total</b>	<b>540 190</b>

Recettes	
	montants en euros
excédent budgétaire 2020	233 688
impôts et taxes	150 000
dotations et subventions (dotations de l'Etat)	123 502
locations (loyers, location salles, vaisselle, ...)	21 000
produits divers (redevances Orange, EDF, Rembt assurance)	12 000
<b>Total</b>	<b>540 190</b>



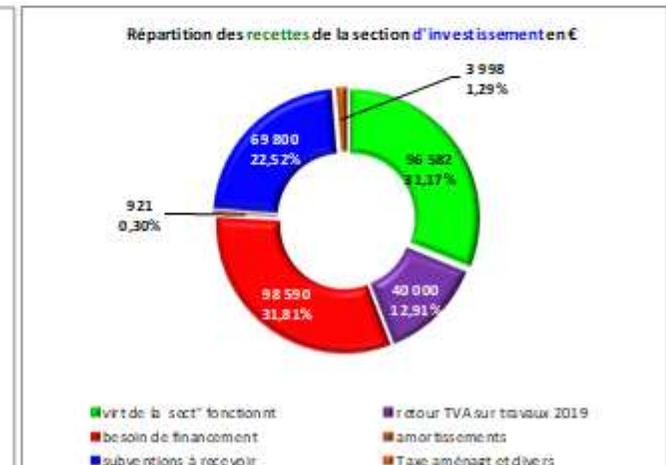
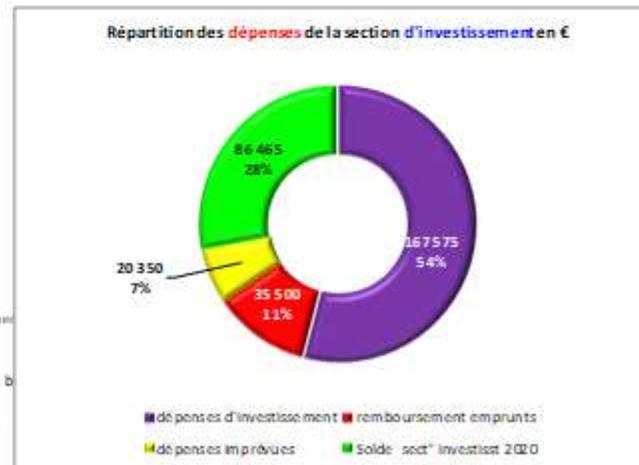
### Section d'Investissements

Dépenses	
	montants en euros
1) dépenses d'investissement	167 575
remboursement emprunts	35 500
dépenses imprévues	20 350
2) Solde sect <sup>e</sup> Investiss <sup>ts</sup> 2020	86 465
<b>Total</b>	<b>309 890</b>

Recettes	
	montants en euros
3) vir <sup>t</sup> de la sect <sup>e</sup> fonctionn <sup>t</sup>	96 582
4) retour TVA sur travaux 2019	40 000
5) besoin de financement	98 590
amortissements	921
6) subventions à recevoir	69 800
Taxe aménagt et divers	3 998
<b>Total</b>	<b>309 890</b>

1) Procédure civile, défense incendie, éclairage public, Travaux mairie, toilettes b.  
 2) le solde étant négatif, il est imputé en dépenses  
 3) part prise sur l'excédent de fonctionn<sup>t</sup> pour équilibrer les dépenses d'investiss<sup>ts</sup>  
 4) fonds de compensation de la TVA payée en 2019  
 5) Département, Région, Pays du Chironais  
 6) Besoin de financem<sup>t</sup> pour couvrir les investiss<sup>ts</sup>



La section de fonctionnement s'équilibre à 540 189 €, celle d'investissements à 309 890 €, pour un budget total de 850 080 €

Avec excédent 2020 de 233 688 €, et des investissements importants programmés en 2021, la situation financière de la commune est stable avec une réserve de plus de 98 000 €, des anticipations de dépenses imprévues provisionnées pour plus de 32 000 € et un approvisionnement budgétaire anticipatif sur de nombreux postes.

**Dans un souci de transparence, l'ensemble des documents budgétaires est consultable en mairie.**

\* pour une simplification de la lecture, le logiciel effectue un arrondi d'où la différence d'1 € par rapport à l'addition réelle

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale la fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale



### Consultation du public sur les inondations et le milieu marin

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et plans d'eau, de nos nappes souterraines et de nos littoraux, est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.

Depuis début mars et **jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre**, une consultation du public est en cours. Vous pouvez donner votre avis via le lien :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---pour-qui-et-comment/une-consultation-sur-leau-et-les-inondations.html>

Tous les documents de cette consultation sont téléchargeables sur le site : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

Une trame de réponse est à disposition des acteurs et un questionnaire en ligne pour les réponses des citoyens.

Bénéficiez d'une **prime** allant jusqu'à **2 000 €** pour supprimer votre **étang** et réaménager votre terrain.



**EPTB Vienne**  
Établissement Public  
Territorial de Bassin



Le syndicat de la Manse étendu nous informe de la présence de Lucile Gervais, stagiaire, sur le territoire, pour une durée de 4 mois avec pour mission d'aider le syndicat à progresser sur la connaissance des plans d'eau du bassin versant de la Veude dans la partie 37, en complément de l'inventaire réalisé par la DDT sur la partie 86 du bassin (amont).

L'objectif de ce stage est d'améliorer notre connaissance des usages et impacts (positifs comme négatifs) de ces plans d'eau sur la qualité de la Veude. Elle sera donc amenée à se déplacer sur le territoire pour aller voir ces plans d'eau et à prendre contact avec certains propriétaires pour avoir des informations ou réaliser des visites sur site.

Ne soyez donc pas surpris de la voir sur le territoire, et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des informations à nous fournir ou si vous avez des projets de création / aménagement / suppression d'étang.

Les étangs participent à l'identité paysagère de nos territoires.

Entre les années 60 et aujourd'hui, leur nombre a été multiplié par 7 sur le bassin hydrologique de la Vienne.

Leur abondance et, souvent, l'absence d'une gestion appropriée engendrent des impacts tant sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques que sur la qualité de l'eau que. Par ailleurs, la succession des sécheresses estivales accentue l'évaporation et l'impact sur la ressource en eau.

Face à cette situation, l'EPTB Vienne anime depuis 2013 une stratégie étangs dont la finalité est d'aider les propriétaires à aménager ou effacer leur étang afin de limiter les impacts sur les milieux aquatiques. Cette stratégie s'appuie notamment sur un accompagnement des opérateurs GEMAPI en faveur du déploiement d'un volet « étangs » au sein des contrats territoriaux du bassin de la Vienne.

Afin de compléter cette démarche, et de contribuer à réduire la surface en eau, un dispositif consistant à proposer **une prime en faveur de la suppression de plans d'eau** est proposé. Cette démarche est fondée sur le volontariat des propriétaires qui souhaitent recourir à la solution de la suppression de leur étang afin de limiter les impacts sur l'environnement mais également pour éviter des dépenses d'aménagement et de gestion potentiellement élevées.

<http://www.eptb-vienne.fr/-Prime-suppression-etangs-.html>

## Elections régionales et départementales

A ce jour, ces élections sont maintenues au 13 et 20 juin. En raison de la crise sanitaire, elles se dérouleront dans la petite salle, près du stade.

Plus d'informations émanant de la Préfecture doivent être transmises à la mairie quant à l'organisation de ces élections ; elles vous seront communiquées dès que possible.

## Dispositif de vote « Maprocuration »

A compter du 6 avril 2021 et pour tous les scrutins qui auront lieu à compter du 11 avril, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure papier existante, la nouvelle directive **Maprocuration** sera largement dématérialisée.

Cette télé-procédure reposera sur 3 portails internet et diminuera substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs :

- les électeurs qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur téléphone portable ou ordinateur
- les policiers et gendarmes habilités devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude, mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit,
- et enfin les communes dont le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

Plus d'informations à suivre dans les prochains bulletins.



### Relais d'Assistants Maternels Enfants Parents du Pays de Richelieu

3 bis avenue du Québec - 37120 Richelieu

06.72.98.13.41 ou 02.47.93.91.22. ou [ram.ccrichelieu@gmail.com](mailto:ram.ccrichelieu@gmail.com)

Planning des ateliers d'éveils sur inscription, **pour les assistantes maternelles**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
			Cube à Panzoult - 9h15 - Spectacle « Petit homme »	
5	06	07	08	09
	RAMEP Richelieu - 10h-11h30 Jardinage (si la météo le permet) et jeux libres		RAMEP Richelieu - 9h30-10h15 ou 10h45-11h30 - Eveil sensoriel	
12	13	14	15	16
			RAMEP Richelieu - 9h30-10h15 - Eveil musical	
19	20	21	22	23
	Dojo Richelieu - 10h 11h - Baby gym			
26	27	28	29	30
Vacances scolaires				

Légende :  Accueil sur rendez-vous  Fermeture du R.A.M.E.P.  Ouvert aux parents

**GENDARMERIE**  
NOTRE ENGAGEMENT VOTRE SÉCURITÉ

**SOYEZ VIGILANT**

UNE TENTATIVE D'ARNAQUE ...  
... ADOPTEZ LE BON REFLEXE !

APPELEZ LE **17**

**AUTRES NUMÉROS D'URGENCE :**

DEPUIS UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE : **112**

EN CAS DE DIFFICULTÉS À PARLER OU À ENTENDRE : **114**

**POUR TOUTE QUESTION NON URGENTE :**

BRIGADE numérique Gendarmerie

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME**

**Cyclo-Sport Chinonais**

**Ecole de vélo**

Acquérir un bon équilibre  
Apprendre à conduire et à piloter son vélo  
Savoir rouler en groupe, communiquer, informer  
Découvrir les panneaux du code de la route.  
Apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique

**Vous êtes âgés de 7 à 14 ans**

**Vous souhaitez maîtriser les fondamentaux du vélo**

**Contactez et Rejoignez le Cyclo-Sport Chinonais**

Benjamin DUFUC, président : 06 99 80 12 31  
Jean-Marie CHENU, responsable école de vélo : 06 05 21 81 52  
Arnand PEBDRIAU, animateur fédéral, responsable école de vélo : 06 21 42 58 79

# PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

## Agenda des animations 2021

Tous en balade !

Envie de partir à la découverte des patrimoines du territoire ? Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine vous propose tout une sélection de sorties gourmandes, nocturnes, au fil de l'eau... **Habitants du Parc, l'agenda des animations est fait pour vous ! Il est un outil indispensable pour des vacances et week-ends réussis.**

### Des découvertes privilégiées de l'Anjou et de la Touraine

Cette année, l'agenda des animations s'offre une nouvelle jeunesse. Coloré et attractif, il regroupe près de **194 sorties accompagnées** pour partir à la rencontre des patrimoines naturel, culturel et paysagers du Parc Loire-Anjou-Touraine !

Au fil des saisons, profitez d'une croisière pour observer les oiseaux de Loire, partez en forêt écouter le brame du cerf, percez les secrets des troglos, initiez-vous au tressage de l'osier ou randonnez à travers le vignoble. Un pictogramme vous indique les animations dédiées aux familles. Sans oublier la nouvelle rubrique « développement durable » : elle regroupe des ateliers bricolage, des balades éco-citoyennes...

Et bien plus encore dans l'**Agenda des animations** !



### Un programme unique et original

Protéger et faire vivre les patrimoines est une des missions du Parc. L'agenda des animations s'inscrit dans cette logique. Les sorties de l'agenda sont testées par le Parc. Elles sont réalisées par des partenaires locaux passionnés qui s'impliquent à nos côtés dans une démarche professionnelle. Ils vous garantissent un accueil personnalisé et des animations de qualité. Certains bénéficient de la marque « **Valeurs Parc naturel régional** », qui distingue leur engagement pour la protection de l'environnement, une économie locale plus solidaire, le bien-être de tous.

### Où trouver l'agenda des animations ?

L'agenda des animations est disponible sur simple demande et gratuitement à la Maison du Parc, dans les Offices de Tourisme du territoire et ceux d'Angers, Loudun, Thouars et Tours, sites partenaires...

Retrouvez l'agenda en ligne ou téléchargez-le gratuitement sur :

**[www.parc-loire-anjou-touraine.fr/lagenda](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/lagenda)**

Crédits photos vignettes : David Darraut – Louis-Marie Préau – Nicolas Van Ingen - Crédits photo : Krazim – Jérôme Paresant

Maison du Parc – 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau – tél. 02 41 38 38 88 – [maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr)



# PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

## Guide des plantations du Parc : un outil en ligne pratique pour votre jardin !

Avec le retour du soleil, vous êtes nombreux à passer du temps dans vos jardins. Ces espaces verts sont une composante essentielle du paysage. Alors, comment choisir ses plantations en fonction du terrain ? Quelles essences planter et quand ? Jardiniers amateurs ou professionnels, le tout nouveau guide des plantations du Parc Loire-Anjou-Touraine est fait pour vous ! Laissez-vous inspirer et trouvez les plantes adaptées à votre projet et à vos envies.

### Planter pour les paysages de demain

Les plantes des jardins forment nos paysages, notre cadre de vie. Elles reflètent l'identité locale et chaque jardinier apporte sa touche. Les paysages du Parc que vous habitez, sont uniques. Il convient de se poser les bonnes questions en matière de plantations. Même si quelques végétaux exotiques apportent de l'originalité, il est conseillé de planter des essences locales, garantes du patrimoine. Mieux adaptées au sol et à l'environnement, elles se développent plus facilement, sans produits supplémentaires.

C'est pour répondre à cet objectif et vous aider dans vos projets jardiniers que le Parc naturel régional met à votre disposition un outil pratique et gratuit en ligne : **le guide des plantations** !



### Guide des plantations : mode d'emploi

Le guide des plantations vous propose différentes possibilités de recherche :

- **Selon votre lieu de vie.** En ville, sur le coteau, au bord de l'eau ou au milieu des champs, découvrez les grands paysages du territoire et obtenez une liste de plantes adaptées à votre environnement.
- **Suivant les plantes souhaitées.** Emblématiques du Parc ou exotiques, retrouvez tout une liste d'essences pour votre projet. Un pictogramme vous indique les espèces invasives à éviter. Introduites de manière volontaire ou non, ces dernières concurrencent les plantes locales jusqu'à les faire disparaître.
- **Selon votre type de projet.** En panne d'inspiration ? Laissez-vous guider par les idées de jardins. Massif et rocaille, haie composée, verger, bassin... chaque idée est détaillée minutieusement pour vous aider à composer votre espace.

De nombreux filtres thématiques vous permettent d'affiner votre recherche. Sans oublier la rubrique « Conseils » pour vous simplifier la vie au jardin ! Découvrez tous les trucs et astuces pour accueillir les pollinisateurs, comprendre votre sol, associer les plantes... Vous avez encore des questions ? Envie d'aller plus loin ? Des liens et contacts utiles de professionnels, d'associations et d'experts vous attendent.

### Où trouver le guide ?

Retrouvez le guide en ligne sur : [guidedesplantations.fr](http://guidedesplantations.fr)

Crédits photos vignettes : Philippe Body – Nicolas Van Ingen

Bureaux du Parc – 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau – tél. 02 41 53 66 00 – [info@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:info@parc-loire-anjou-touraine.fr)

# Les RV 2021

Voici le calendrier dont nous disposons à ce jour

## Avril

- Je 1<sup>er</sup> ..... Réouverture Château du Rivau
- Je 08 ..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
- Sa 24 ..... Théâtre/Humour - *Cendrillon, Blanche Neige et le Vilain P'tit canard* - Ste Maure de Touraine - 11h00

## Mai

- Sa 30 ..... Musique - *Quatuor Diotima* - Eglise St Martin - Maillé - 16h00

## Jun

- Sa 05-Di 06 ..... Festival de la Rose
- Je 11 ..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
- Di 13 et 20 ..... Elections régionales et départementales

## Juillet

- Me 14 ..... Pique-nique communal et Feu d'artifice (Commune) - 19h00

## Août

- Sa 14-Di 15 ..... Joutes Equestres

## Septembre

- Di 12 ..... Fête de la Citrouille et du potager
- Sa 18-Di 19 ..... Fêtes du Patrimoine

## Octobre

- Je 14 ..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
- Sa 23 ..... Banquet des Seniors (Commune) - 12h30
- Sa 23-Di 24 ..... Fête des Fleurs d'automne
- Sa 30- Di 31 ..... Halloween Décorations, chasse aux bonbons, Murder Party

## Novembre

- Lu 1<sup>er</sup> ..... Halloween Décorations, chasse aux bonbons, Murder Party

## Décembre

- Je 9 ..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
- Di 19 ..... Arbre de Noël (Commune) - 17h00



Château du Rivau  
Exposition  
**Le Goût de l'Art,  
l'Art du Goût**  
du 1<sup>er</sup> avril au  
1<sup>er</sup> novembre

Chasses aux trésors  
pour les P'tits Bouts  
(de 3 à 5 ans)  
du 10 avril au  
1<sup>er</sup> novembre

Ces manifestations entrent dans la convention culturelle de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne <https://www.cc-tvv.fr/culture/>

Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau [www.chateaudurivau.com](http://www.chateaudurivau.com)

Toutes ces dates sont données de manière indicative. Elles risquent de changer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes qui seront données par les autorités.

### INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à l'application **Panneaupocket**



Flashez le code ci-contre pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune. Application gratuite et anonyme.

### Pas de permanence de Mme le Maire en janvier

Pour tout rendez-vous, s'adresser à la mairie  
Lundi 12, Jeudi 15, Vendredi 16 de 9h à 12h  
Samedi 17 avril de 9h à 12h

Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly  
Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : [commune-lemere@orange.fr](mailto:commune-lemere@orange.fr)

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : [biblio-lemere@orange.fr](mailto:biblio-lemere@orange.fr)

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	

### SUDOKU - n° 01-2021

Difficile

	9							7
7			6		9	4		
			5	3				8
	2							1
		3		6		5		
8								6
	4			5	6			
		9	3		8			5
2							4	

Une grille est composée de 81 cases soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour chaque ligne chaque colonne et chaque carré de 9 cases tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois

### SOLUTION SUDOKU - n° 05-2020

8	2	3	9	6	5	7	1	4
4	5	7	2	8	1	3	9	6
6	9	1	3	4	7	5	2	8
5	8	6	7	9	4	2	3	1
7	4	2	6	1	3	9	8	5
1	3	9	5	2	8	6	4	7
2	7	4	8	5	9	1	6	3
9	1	5	4	3	6	8	7	2
3	6	8	1	7	2	4	5	9

(\* ) Les permanences sont données à titre indicatif. Elles sont fixées en début de mois mais se tiennent ou non en fonction des réunions ou des obligations qui se greffent sur l'emploi du temps initial. Pour tout rendez-vous, s'adresser à la Mairie



## Flash info élus

26 mars 2021

### COVID19 – L'Indre-et-Loire passe en vigilance renforcée

La situation épidémiologique du département se dégrade fortement, confirmant la tendance négative constatée depuis le début du mois de mars. Au 24 mars, le taux d'incidence est de 281,1 cas pour 100 000 habitants, dépassant ainsi le seul d'alerte national fixé à 250 cas/100 000 habitants.

Une analyse de la contamination par tranche d'âge met en lumière une dégradation très forte de la situation chez les jeunes, tandis que les progrès de la vaccination induisent une diminution de la contamination des plus âgés : 180,1 cas/100.000 habitants chez les 65-74 ans et 158,6 cas /100.000 chez les plus de 75 ans. Les plus fortes contaminations se retrouvent donc chez les 20-29 ans, avec 469/100 000 hab) et chez les 10-19 ans (380 cas/100.000 hab.). Cette évolution se traduit dans le milieu éducatif : 379 cas sont actuellement confirmés chez les élèves du département. En 2 semaines, le nombre de classes fermées est passé de 9 à 47.

Alors que l'hôpital a d'ores-et-déjà déclenché son Plan Blanc, les capacités de prise en charge des patients en réanimation sont très fortement sollicitées et ont déjà conduit à déprogrammer des soins urgents pour accueillir des malades de la covid.

Face à cette situation et pour freiner la diffusion de l'épidémie, le Gouvernement a décidé de placer le département d'Indre-et-Loire en zone de vigilance renforcée à compter du 26 mars. La Préfecture renforce donc les dispositifs réglementaires de lutte contre le virus.

#### Dès le samedi 27 mars, de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie :

- **Interdiction de la vente d'alcool au verre et de la consommation d'alcool sur la voie publique** sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire ;
- **extension de l'obligation du port du masque** aux abords de tous les établissements scolaires du département (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) ainsi que dans les centres bourgs des communes suivantes : Avoine, Bléré, Bourgueil, Château-Renault, Chinon, Descartes, Langeais, L'Île-Bouchard, Loches, Montlouis-sur-Loire, Monts, Neuvy-le-Roi, Sainte-Maure-de-Touraine et Vouvray\* ;
- **Interdiction des braderies, brocantes et vides-greniers.**

\* Les communes qui souhaiteraient également être couvertes par l'arrêté préfectoral d'obligation du port du masque sont invitées à se signaler en écrivant à l'adresse suivante : [pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr)

#### Les précédentes mesures de lutte contre l'épidémie continuent de s'appliquer :

- couvre-feu entre 19h00 et 6h00 ;
- port du masque obligatoire sur les marchés, où la dégustation sur place est également interdite ;
- interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique ;
- généralisation du fonctionnement à 50 % dans les lycées ;
- l'ouverture des gymnases et des piscines ne s'applique qu'aux activités scolaires – les activités périscolaires et extrascolaires restant interdites dans les espaces clos.

Le respect de ces mesures par la population est une nécessité impérieuse afin de freiner la propagation de la pandémie et éviter d'avoir recours à un nouveau confinement.

Pour assurer leur plein respect, les contrôles menés par les forces de l'ordre, les services de l'État et les polices municipales doivent donc encore être renforcés. Ces contrôles permettent à la fois de sanctionner les contrevenants et de montrer à la population générale que les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés.

#### Par ailleurs, tous les leviers sanitaires sont activés pour lutter contre le virus :

- renforcement des capacités de **dépistage** ;
- accélération de la **campagne de vaccination**, avec la montée en puissance des six centres existants et l'ouverture de 3 nouveaux centres de vaccination à Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et à l'hôpital Bretonneau ;
- l'**augmentation des livraisons de doses de vaccins**, dans les centres comme dans les cabinets de médecine générale et les pharmacies sur l'ensemble du territoire ;
- l'**extension du recours au télétravail** à 4 jours par semaine pour toutes celles et ceux qui le peuvent, dans les collectivités publiques comme dans le secteur privé.

Malgré la lassitude de la population après plus d'une année de restrictions des libertés, il est essentiel de rester tous mobilisés dans les prochaines semaines pour endiguer cette troisième vague, en attendant que la vaccination puisse donner son plein effet. Nous comptons sur vous pour relayer ce message de responsabilité auprès de vos administrés.